

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°7 du 19 février 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

Texte n°12

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Michel-sur-Orge (Essonne).

*Du 25 janvier 2010*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations .*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Michel-sur-Orge (Essonne).**

*Du 25 janvier 2010*

NOR D E F G 1 0 5 0 0 9 7 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°7 du 19 février 2010, texte 12.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Saint-Michel-sur-Orge est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. Corrélativement la circonscription de la brigade territoriale de Palaiseau est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Palaiseau exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France, commandant la gendarmerie pour la zone de défense de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

JACQUES MIGNAUX.

---

(1) n.i BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Saint-Michel-sur-Orge	Arpajon	
	Brétigny-sur-Orge	
	Épinay-sur-Orge	
	La Norville	(dissolution)
	Leuville-sur-Orge	
	Linas	
	Longpont-sur-Orge	
	Monthéry	
	Saint-Germain-lès-Arpajon	
	Saint-Michel-sur-Orge	
	Sainte-Geneviève-des-Bois	
	Savigny-sur-Orge	
	Villemoisson-sur-Orge	
	Villiers-sur-Orge	
Palaiseau	Athis-Mons	Arpajon
	Bièvres	Athis-Mons
	igny	Bièvres
	Massy	Brétigny-sur-Orge
	Morangis	Épinay-sur-Orge
	Palaiseau	igny
	Paray-vieille-Poste	La Norville
	Verrières-le-Buisson	Leuville-sur-Orge
	Villebon-sur-Yvette	Linas
	Wissous	Longpont-sur-Orge
		Massy
		Monthéry
		Morangis
		Palaiseau
		Paray-vieille-Poste
		Saint-Germain-lès-Arpajon
		Saint-Michel-sur-Orge
		Sainte-Geneviève-des-Bois
		Savigny-sur-Orge
		Verrières-le-Buisson
		Villebon-sur-Yvette
		Villemoisson-sur-Orge
		Villiers-sur-Orge
		Wissous